

# REGLEMENT DES COURSES

## **Article 1 : ÉPREUVES**

L'association Vir'Kink Raid (club affilié à la Fédération Française de Course d'Orientation F.F.C.O) organise une épreuve sportive appelé « Défi de la Pierre Percée » ouverte à tous, à partir de 8 ans, permettant de découvrir et de concourir dans le domaine du raid multi-sport.

Les défis « Rangers », « Pantoufles », « Tongs Raid » et « Kids Raid » sont des parcours à réaliser par équipe de 2, où s'enchaînent, des épreuves de course à pied, VTT, Bike and Run, course d'orientation, canoë-kayak, tir à l'arc et des épreuves surprise.

Distances approximatives : « Rangers » : 90 km, « Pantoufles » : 45 km, « Tongs Raid » : 30 km, « Kids Raid » : 10 km.

## **Article 2 : PARTICIPATION**

« Rangers » : ouvert aux adultes de niveau confirmé.

« Pantoufles » : ouvert aux adultes de tous niveaux et jeunes raiders à partir de 16 ans en duo.

« Tongs Raid » : à partir de 13 ans accompagné d'un adulte, ou à partir de 15 ans en duo.

« Kids Raid » : un jeune à partir de 8 ans accompagné d'un adulte.

Les pratiquants doivent justifier de leur aptitude à nager 25 mètres et s'immerger. Ils s'engagent à respecter le règlement et à autoriser toute exploitation de leur image par les organisateurs.

## **Article 3 : HORAIRES**

Le rassemblement est fixé au parking de la base de voile du lac de la Dathée (fléchage) à Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont.

## **DEROULEMENT DES COURSES**

### **Samedi 22 juin 2013 : Défis « Découverte » et défi sportif « Rangers »**

- Pour les défis Découverte « Tongs Raid » et « Kids Raid », les épreuves ne sont pas chronométrées :
  - « Tongs Raid » : 12h45 à 13h15: accueil des équipes, remise des dossards et contrôle du matériel. Départ à 13h30.
  - « Kids Raid » : Accueil à partir de 13h30 et départ échelonné.
  - à partir de 17h : récompenses et goûters
- Pour le défi « Rangers », la première partie débutera le samedi en fin d'après-midi.
  - À partir de 17h : retrait des dossards et contrôle du matériel
  - 19h : briefing et départ « Rangers ».
  - à partir de 21h30 : retour pour bivouac

### **Dimanche 23 juin 2013 : défis « sportifs »**

- Pour le défi « Rangers » :
  - 7h : Accueil des équipes présentes
  - vers 8h : Départ
- Pour le défi « Pantoufles » :
  - Les VTT seront à déposer préalablement à un endroit précisé ultérieurement, en forêt.
  - 7h00 - 8h15 Retrait des dossards
  - 8h30 : Départ et briefing
  - A partir de 15h30 – premiers retours et résultats à la base de voile

## **Article 4 : INSCRIPTIONS**

Inscriptions limitées à 150 équipes. Date limite d'inscription : 14 juin 2013, aucun engagement le jour même. Pour s'inscrire, il faut fournir :

- une licence (FFCO ou Raid) ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de raids multi-sports datant de moins d'un an (ou certificat médical ou licence triathlon autorisée).
- le bulletin d'inscription complété en ligne et une autorisation parentale pour les mineurs.
- Un droit d'engagement par équipe : 65 € pour les « Rangers » (Repas du samedi soir fourni), 50 € pour les Pantoufles, 12,5 € par personne pour les « Tongs Raid » et 8 € pour les « Kids Raid ». Une réduction de 2 € est accordée pour tous les licenciés FFCO. L'engagement est offert pour les moins de 16 ans, grâce à l'aide du Conseil Général du Calvados et son soutien aux raids multi-sports
- Pour les défis sportifs, un chèque de caution de 30 euros pour le doigt électronique Sportident.

Un plateau repas est compris après la course du dimanche, pour les défis « sportifs », ainsi qu'un repas le samedi soir pour les « Rangers ».

Les règlements sont à envoyer à : **Philippe Barbier, La Douitée, 14500 VIRE.**

Le chèque doit être établi à l'ordre de « Défi Pierre Percée ».

### **Article 5 : MATÉRIELS**

- Obligatoires : VTT, casque, téléphone portable, ravitaillements
  - Pour « Rangers » : éclairage VTT obligatoire pour la partie du samedi soir.
- Recommandés : compteur VTT, boussole, kit de réparation, couverture de survie.

### **Article 6 : RESPONSABILITÉS**

L'organisateur décline toute responsabilité en cas :

- d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du concurrent ,
- d'accident provoqué par le non-respect du code de la route,
- de non-respect des consignes des organisateurs ou des signaleurs,
- de la perte ou du vol d'objets ou du matériel ,
- du non-port du casque lors des épreuves de VTT et du Bike and Run.

### **Article 7 : ASSURANCES**

L'organisation est couverte par une assurance responsabilité civile et décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs. L'organisateur ne répond pas des dégâts ou blessures occasionnées par les participants. Ceux-ci sont couverts par leur propre assurance « dommages-accidents ». Il sera délivré aux participants non licenciés FFCO un pass'orientation , un licence ponctuelle valable pendant la durée de l'épreuve .

### **Article 8 : CLASSEMENTS et RÉCOMPENSES**

Pour les défis « Rangers » et « Pantoufles » :

- Les premiers au scratch de chaque défi recevront un trophée « Pierre Percée ».
- Il sera établi un classement « Rangers » et « Pantoufles » masculin, féminin, mixte et junior. Des récompenses seront remises aux trois premiers de chaque catégorie.
- Un lot souvenir sera remis à tous les participants.

Pour les défis « Kids Raid » et « Tongs Raid » un lot souvenir sera remis à chaque participant.

### **Article 9 : DISQUALIFICATION ET PÉNALITÉS**

Motifs de disqualification :

- non respect du règlement
- non respect du code de la route
- absence du port du casque, jugulaire non serrée pendant les épreuves de VTT, de Bike and Run.
- non port du dossard .
- en cas d'injures ou de comportement agressif envers les membres de l'organisation ou autre concurrent.
- non respect du parcours, départ anticipé.
- non respect de l'environnement (jet de détritrus, papiers, bouteilles, emballages barres, de gels, etc ...)
- ravitaillement externe
- comportement anti-sportif.

### **Pénalités :**

Chaque balise non trouvée donne une pénalité, dont les modalités sont détaillées lors du briefing.

### **Article 10 : RAVITAILLEMENTS**

Pas de ravitaillement sur le parcours, toutes les épreuves sont en auto-suffisance.

### **Article 11 : ANNULATION**

L'organisation n'effectuera aucun remboursement d'inscription après le 17 juin 2013 pour annulation. En cas de force majeure ou d'obligation réglementaire (ex : tempête, ... ), les organisateurs pourront prendre la décision de modifier ou d'annuler l'épreuve. Aucun remboursement de frais d'inscription ne pourra être effectué dans ce cas.

### **Article 12 : DROITS À L'IMAGE**

Les concurrents s'engagent par leur participation à l'exploitation de leur image par l'association « virkingraid », et la diffusion des photos publiées sous licence CC-BY-NC (reproduction, sans utilisation commerciale).

### **Infos pratiques :**

- Hébergement : Camping gratuit sur place possible
- Restauration : possible pour les accompagnateurs ou personnes extérieures, le jour de l'épreuve.